

# COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY

MAIRIE - 2, place de l'Eglise 07100 SAINT MARCEL-lès-ANNONAY  
Tél : 04 75 67 12 50 - Fax : 04 75 67 19 84

St Marcel-lès-Annonay, le 6 février 2019

## CONVOCAION REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à participer à la prochaine séance du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

**Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00**

**Salle du Conseil Municipal en Mairie**

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du dernier procès-verbal ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation ;
- Opération « Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite » :
  - o Demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux),
  - o Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Contrat d'engagement d'artiste – Prestation pour le goûter intergénérationnel ;
- Modification des contrats abonnements téléphoniques - ORANGE ;
- Avenant au contrat Business Internet Voix Série 2 - ORANGE ;
- Convention de mise à disposition de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection dans le cadre de la cotisation additionnelle – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ;
- Prise en charge de la formation Prévention secours civiques pour le personnel communal intervenant dans le milieu scolaire et/ou périscolaire ;
- Passation d'un avenant à la convention avec le Département de l'Ardèche pour une mission d'assistante technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie ;
- Remboursement sinistre assurance ALLIANZ ;
- Reversement des subventions du Département de l'Ardèche au titre des classes de découverte :
  - o Association OGEC pour l'Ecole Privée,
  - o Association Amicale Laïque pour l'Ecole Publique ;
- Documents non retournés à la Bibliothèque Municipale « L'île aux histoires » : Sortie de stock du fonds propre,
- Demande de subvention des Ecoles : Prévention secours civiques (7 élèves de CM2 de l'Ecole Publique et 11 élèves de CM2 de l'Ecole Privée) ;
- Questions diverses.

Le Maire,

Alain ARCHIER



**P.S. : Les dossiers concernant l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés PAR LES ELUS auprès du Secrétariat de Mairie.**